

DELIBERATION N° 81/64 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la crèche familiale est gérée, depuis le 1er Mars 1981, par le Bureau d'Aide Sociale de LUDRES.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en supprimant le poste de Directrice de crèche familiale qui y figure encore.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide :

- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal de LUDRES en supprimant le poste de Directrice de crèche familiale qui y figure.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

PERSONNEL A TEMPS COMPLET :

- Secrétaire Général de Mairie de 5 000 à 10 000 habitants -----	1
- Rédacteur -----	2
- Adjoint technique -----	1
- Commis -----	3
- Sténo-dactylographe -----	2
- Gardien de police municipale -----	1
- Surveillant de travaux -----	1
- Ouvrier professionnel de 1ère catégorie -----	3
- Ouvrier d'entretien de la voie publique -----	2
- Femme de service des écoles -----	7

PERSONNEL A TEMPS INCOMPLET :

- Sous-bibliothécaire -----	1
- Employée de bibliothèque -----	1
- Femme de service -----	1